



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Martinique

Question écrite n° 118974

Texte de la question

M. Louis-Joseph Manscour appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre du suivi mensuel personnalisé (SMP) des demandeurs d'emploi en Martinique. Outre le fait que le SMP apparaît mal adapté à la situation de l'emploi dans les DOM-TOM et plus singulièrement à la Martinique, les personnels de l'ANPE de la Martinique ont les plus grandes difficultés à assumer les nouvelles tâches qui leur incombent. Il convient de rappeler que la Martinique compte plus de 36 000 demandeurs d'emplois. Face à ce chiffre, et à la situation locale, les moyens matériels et humains s'avèrent nettement insuffisants pour une mise en oeuvre efficace du SMP. Il semblerait notamment que la taille des portefeuilles mensuels, qui commence à dépasser les 130 demandeurs d'emplois, soit démesurée pour assurer un suivi de qualité. Il souhaiterait donc connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour remédier à ces insuffisances et difficultés.

Texte de la réponse

L'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes a été appelée sur la mise en oeuvre du suivi mensuel personnalisé des demandeurs d'emploi. Le suivi mensuel personnalisé a été mis en place progressivement depuis janvier 2006 : chaque demandeur d'emploi est reçu mensuellement par son conseiller référent à partir du quatrième mois de chômage. Cette disposition permet un suivi personnalisé de la personne en recherche d'emploi : l'objectif est d'accélérer son retour à l'emploi en mettant en place un plan d'action suivi et actualisé tous les mois. Les études menées auprès des demandeurs d'emploi entrés dans le dispositif montrent l'accueil favorable de ceux-ci qui ne considèrent pas ce suivi comme une contrainte, mais comme un réel appui qui leur est apporté. L'efficacité du dispositif tient à la fréquence des entretiens, aux engagements pris par le demandeur d'emploi et à son suivi régulier avec le conseiller référent plus qu'à la longueur des entretiens. Au sein de l'ANPE, la mise en oeuvre du suivi mensuel personnalisé est bien accueillie par les agents, en ce qu'elle permet un travail plus riche et plus efficace avec les demandeurs d'emploi. Le renforcement significatif des moyens humains de l'ANPE (3 200 embauches supplémentaires pour la seule mise en place du suivi mensuel) permet que la mise en oeuvre de ce nouveau dispositif ne se fasse pas au détriment des autres missions des agents de l'ANPE, notamment le recueil des offres d'emploi auprès des entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Louis-Joseph Manscour](#)

Circonscription : Martinique (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118974

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1700

Réponse publiée le : 24 avril 2007, page 3970